

OUVRIER POLYVALENT (H/F)



Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE SAINT MARCEL
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O07318013227
Date de dépôt de l'offre :	09/01/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	16/04/2018
Date limite de candidature :	10/03/2018
Service d'affectation :	TECHNIQUE

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Savoie
Lieu de travail :	84 rue de la mairie 73600 Saint-marcel

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Sous le contrôle d'un responsable de chantier, l'agent sera chargé de l'enchaînement des travaux nécessaires aux locaux de la collectivité. Il procède à des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents - remet en état, par échange de pièces ou par réparation des installations, des matériels, des réseaux - peut aussi intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration, modification) - effectue des travaux sur la voirie et sur les espaces verts

Profil demandé :

Niveau d'études : titre ou diplôme homologué de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle...)

Collecte des déchets :

- * Déblayer la chaussée en cas de déversement
- * Respecter le planning de collecte prévu
- * Respecter les règles d'hygiène et de sécurité des risques liés à la manipulation des déchets
- * Signaler à sa hiérarchie la présence de dépôts sauvages et les difficultés rencontrées

Jardinier :

- * Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles
- * Mettre en œuvre un plan de désherbage global du site
- * Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits
- * Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé
- * Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition
- * Suivre l'exécution des travaux en régie et les prestations

Voirie publique :

- * Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages de la voie publique (chaussée, signalisation, éclairage public, etc...)
- * Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif
- * Poser les protections et la signalisation temporaires de chantiers
- * Situer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- * Informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix
- * Rendre compte de son activité
- * Utiliser le matériel pour travaux en hauteur
- * Vérifier, poser du mobilier urbain
- * Souder, assembler des éléments de quincaillerie (clôtures, etc...)
- * Assurer les montages, démontages, entretiens et poses de la signalisation verticale
- * Appliquer la réglementation de la signalisation temporaire

Maintenance des bâtiments :

- * Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- * Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif
- * Détecter les dysfonctionnements dans un bâtiment
- * Rendre compte à la hiérarchie
- * Lire et comprendre un plan
- * Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- * Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, métallerie)
- * Utiliser le matériel pour travaux en hauteur
- * Conduire un véhicule
- * Informer les usagers et utilisateurs des travaux programmés et/ou en cours
- * Appliquer, faire appliquer les règles et consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments

Conditions et contraintes d'exercice :

Travail en équipe ou isolé

Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps

Horaires réguliers et adaptés aux saisons

Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels

Utilisation de matériels bruyants et tranchants

Manipulation d'engins et d'outils dangereux

Port d'équipement de sécurité

Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) pour les matériels qui l'exigent (CACES 1 et 4 souhaités)

Permis de conduire B indispensable

Déplacements sur les sites

Doit respecter les normes portant sur les activités, les matériels et les produits

Habilitations nécessaires

Mission :

- Exécuter des travaux d'entretien et de maintenance (électricité, mécanique, maçonnerie, plâtrerie/peinture, plomberie/ chauffage, métallerie/serrurerie, menuiserie)
- Remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des installations (cuisines, éclairages...), des matériels (moteurs, etc.), des réseaux (téléphoniques, électriques...).
- Réaliser des travaux neufs en réaménageant des locaux :
 - o aménagement intérieur des bâtiments (cloisons, faux plafonds, mobiliers...)
 - o installation des équipements techniques (électricité, plomberie - sanitaire)
 - o travaux de finition et de décoration (revêtements de sol, peinture)
- Sélectionner le matériel nécessaire aux travaux et l'utiliser en respectant les règles d'emploi et de sécurité
- Entretien des outils et engins
- Gérer et suivre les approvisionnements en consommables et matériaux nécessaires aux différents travaux prévus
- Programmer et suivre les éventuelles interventions extérieures
- Entretien et nettoyage des espaces publics
- Tonte et débroussaillage des espaces verts et naturels, élagage

Contact et informations complémentaires : Contact : M. Philippe CARRIER, secrétaire général

Courriel : contact@mairie-st-marcel.fr

Téléphone : 04 79 24 04 24

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.